

## Open de Bois-Gentil 2010 – Règlement

1. Le Club d'Echecs Bois-Gentil organise en 2010 un tournoi Open ouvert à tous. Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse.
2. Les dates de rondes sont les vendredis 22 et 29 janvier, 5, 12 et 19 février, 5 et 12 mars 2010. Début des rondes à 19h30.
3. Le local de jeu est le Club des Aînés « les Cèdres », 9 rue du Grand-Pré, deuxième étage.
4. La finance d'inscription est fixée à 50 Frs, la garantie forfait à 20 Frs.
5. Les règles de jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs.
6. L'organisation du tournoi et le respect des règles sont assurés par la Direction du tournoi.
7. Le tournoi est annoncé à la Liste de Classement de la Fédération Suisse d'Echecs.
8. La fumée est interdite. La Direction du tournoi se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement nuirait au bon déroulement de la compétition.
9. La cadence est de 36 coups en 90 minutes, puis 30 minutes pour terminer la partie.
- 10. Tout joueur n'exécutant pas son premier coup avant 20 heures perd la partie par forfait.**
11. Chaque joueur a le droit de demander le renvoi d'une partie. Les parties renvoyées se jouent en principe les lundis **dans le local de Cité Villars 58**. La Direction du tournoi reste ouverte aux autres demandes de renvoi. Les parties de la dernière ronde ne peuvent pas être reportés.
12. La cérémonie de clôture, la remise des prix et le tournoi blitz auront lieu le 29 mars 2010.
13. Pour établir le classement, en cas d'égalité de points, le départage est effectué de la façon suivante :
  - Buchholz médian
  - Nombre de victoires
  - Confrontation directe (si applicable).Si les critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-aequo et les prix éventuels sont partagés.
14. La planche de prix est établie de manière suivante :
  - Classement général : 1<sup>e</sup> 400.-, 2<sup>e</sup> 250.-, 3<sup>e</sup> 100.-, 4<sup>e</sup> 50.-
  - Classement à la performance (performance ELO moins ELO de départ): 1<sup>e</sup> 200.-, 2<sup>e</sup> 100.-, 3<sup>e</sup> 50.-
  - Meilleur junior : 50.-
15. Si une décision de la Direction de tournoi est contestée par un joueur, celui-ci doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera tranché par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité du Club. Des éventuels recours peuvent être déposés auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.

La Direction du tournoi

Igor Kupalov

Marc Schaerer